



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'ANDERLECHT
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT DE CLASSE 2
DOSSIER N° PE 56/2019

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : *chaussée de Mons, 1189 à 1070 Anderlecht*

Identité du demandeur : **Monsieur Can Kocyigit**, chaussée de Mons, 1189 à 1070 Anderlecht

Objet de la demande : **Permis d'Environnement de classe 2 : Nouvelle demande.**

Nature de l'activité principale : exploiter un atelier de placement d'accessoires sur véhicules

Exploitation (rubriques) : atelier de placement d'accessoires sur véhicules (4.27 kW - rubrique 13 A), compresseur d'air (5.5 kW - rubrique 71 A)

P.R.A.S. : zone de forte mixité, le long d'un espace structurant

P.P.A.S. : "Quartier des TREFLES" A.G. 28/03/2013

Motif principal de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

L'enquête publique se déroule **du 30/05/2019 au 13/06/2019**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté et des explications techniques peuvent être obtenues à l'administration communale - 6, rue Van Lint, service Permis d'Environnement, 2ème étage du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le lundi de 14h à 20h ou sur rendez-vous pris par téléphone au n°02/ 558.08.49.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, ou par mail à l'adresse environnement@anderlecht.brussels, **au plus tard le 13/06/2019**.
- oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et le lundi de 14h à 20h.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 20/05/2019.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M.VERMEULEN

Par délégation :
L'Echevin des Permis d'urbanisme, d'environnement et des Taxes-Contrôles,

A. KESTEMONT